



M^{me} Fatou Bensouda
Procureur de la Cour pénale internationale

Discours prononcé devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à propos de la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005)

La version prononcée fait foi

New York (États-Unis d'Amérique)
Vendredi, 12 décembre 2014

Merci, M. le Président, Mesdames et Messieurs,

1. La finalité des rapports que je dois régulièrement présenter devant ce Conseil est de vous informer de l'évolution et des progrès des enquêtes et des poursuites engagées à l'encontre des personnes présumées responsables des crimes commis au Darfour. Compte tenu des enquêtes menées par mon Bureau, des éléments de preuve communiqués aux juges et de leur examen par ces derniers en toute indépendance, les juges ont conclu qu'au vu de ces éléments, certains individus au Soudan devaient être traduits devant la Cour pénale internationale (la « Cour ») pour répondre d'accusations, notamment de viol.
2. À ce jour, aucun de ces individus n'a été traduit en justice et certains d'entre eux continuent d'être impliqués dans des atrocités commises contre des civils innocents. Il m'est de plus en plus difficile de vous rendre compte de la situation alors que je ne fais que répéter ce que j'ai déjà dit encore et encore, et ce que ce Conseil sait déjà en grande partie. Non seulement la situation au Darfour continue de se détériorer, mais la brutalité avec laquelle sont commis les crimes en cause est de plus en plus marquée. Les femmes et les jeunes filles continuent de payer le plus lourd tribut de ces attaques incessantes contre des civils innocents. Toutefois, ce Conseil doit encore être poussé à agir. Les victimes de viols se demandent combien d'autres femmes devront être brutalisées avant que le Conseil ne se rende véritablement compte de l'ampleur de leurs souffrances.
3. Pendant les presque dix années au cours desquelles mon Bureau s'est adressé à ce Conseil, il n'a jamais reçu de recommandations sur la stratégie à adopter et il n'y a pas non plus eu de discussions proposant des solutions concrètes face au drame du Darfour. Nous nous trouvons dans une impasse, ce qui ne peut qu'encourager les criminels à poursuivre leurs violences.
4. Comme je l'ai déjà signalé à maintes reprises, nous devons nous atteler à définir un nouvel angle d'attaque face au problème du Darfour, et il faut que toutes les parties prenantes élaborent et suivent une nouvelle stratégie. Étant donné que le Bureau mobilise déjà à outrance les ressources limitées dont il dispose pour ses enquêtes et que le Conseil n'a aucune idée de ce qu'il devrait se passer au Darfour, je n'ai d'autre choix que de geler les activités du Bureau dans cette région puisque nos ressources sont affectées à d'autres affaires urgentes, notamment celles où l'ouverture d'un procès est toute proche. Ce Conseil doit donc comprendre que, s'il n'y a pas, dans un avenir proche, de changement d'attitude et de stratégie à propos de la situation au Darfour, il n'y aura pas grand-chose, voire absolument plus rien, à rapporter à ce sujet. Le Conseil devrait plutôt se demander à quoi devaient servir les rapports présentés par le Bureau et si l'objectif fixé est atteint ?

M. le Président,

5. Les récentes allégations de viol de près de 200 femmes et jeunes filles à Tabit devraient scandaliser le Conseil et le pousser à agir. Il est préoccupant de constater, et le Conseil devrait s'en inquiéter au plus haut point, qu'au moment même où mon Bureau et la communauté internationale intensifient leurs efforts pour mettre un terme au fléau des crimes sexuels et à caractère sexiste, les autorités soudanaises nous empêchent de nous rendre à Tabit et, par voie de conséquence, d'enquêter pleinement et en toute transparence sur les graves allégations de crimes de cette nature. Ce Conseil doit condamner avec fermeté l'attitude de ces autorités qui coupent l'accès à Tabit et exiger que des enquêtes sur ces crimes puissent être pleinement menées sans restriction et sans délai.
6. Il est inadmissible que des enquêtes sur des crimes aussi sensibles et aussi graves soient menées dans une situation où les auteurs de ces actes exercent un contrôle sur leurs victimes dans leur foyer et leur village, et où les enquêteurs ne sont pas en mesure de protéger ces dernières une fois qu'ils quittent la scène du crime.

M. le Président,

7. À la suite de ma demande et du soutien du Conseil pour qu'une enquête soit menée sur les allégations de manipulation et de dissimulation d'informations par la MINUAD, je remercie le Secrétaire général d'avoir pris des mesures immédiates à cette fin et d'avoir communiqué à mon Bureau le résumé analytique y afférent. Mon Bureau espère que le Secrétaire général et ce Conseil prendront les mesures qui s'imposent pour régler les questions soulevées dans le rapport et mettre effectivement en œuvre ses recommandations. Il y a lieu de rappeler que les rapports soumis par l'ONU constituent une source importante et unique d'informations à caractère public, sur lesquelles mon Bureau se fonde pour mener ses activités dans la plupart des situations qu'il traite, et c'est pourquoi toute allégation de manipulation et de dissimulation d'informations est source d'inquiétudes pour mon Bureau.

M. le Président,

8. Nous avons pris acte des déplacements de M. Omar Al-Bashir pendant la période visée, lesquels ont été nettement moins nombreux. Le Conseil reste saisi de cette question, de même que celle du statut de fugitif de M. Al-Bashir.

M. le Président,

9. Je partage la vive inquiétude du Conseil quant à la forte dégradation de la situation en matière de sécurité au Darfour et à son incidence extrêmement négative sur les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer à juste titre, le conflit au Darfour est resté placé partout sous le signe de la violence sexuelle et sexiste, ainsi que des agressions contre les défenseurs des droits de l'homme, des membres de la société civile et des chefs de communauté. Ces attaques intolérables sont dirigées contre les fondements mêmes des communautés et, à ce titre, mettent gravement en péril toute stabilité future. C'est pourquoi elles doivent cesser, M. le Président.
10. Les nouveaux déplacements en masse qui se sont produits cette année ont aggravé une situation déjà fragile.
11. Les bombardements aériens et les attaques armées des milices/Janjaouid qui se répètent contre les populations civiles et, en particulier, la participation à ces attaques de la toute nouvelle incarnation des Janjaouid, la Force de soutien rapide dirigée par Mohamed Hamdan, sont tout aussi inquiétants. Au vu des faits constatés par mon Bureau, il semble que les membres de cette force prennent systématiquement des civils pour cible de façon disproportionnée et sans aucun discernement.

M. le Président,

12. Il convient de rappeler une fois de plus, comme il déjà été dit à maintes reprises, qu'en tant qu'État territorial, il incombe en premier lieu au Soudan de mettre à exécution les mandats d'arrêt de la Cour, conformément à son autorité souveraine, ce qu'il est tout à fait en mesure de faire. Or, malgré cette obligation claire et précise, il n'a eu de cesse de ne pas la respecter. Dans le même temps, il n'a toujours pas mis en place de mesures concrètes en matière de justice au niveau national.
13. Je reste ouverte à tout dialogue constructif avec le Conseil sur la question du Darfour. Il faut que le Conseil change radicalement de méthode d'approche quant à l'arrestation des suspects en cause. J'apprécie à leur juste valeur les efforts qui sont déployés pour que le Conseil puisse apporter une réponse concrète aux huit notifications en suspens que lui a adressées la Cour. De même, je pense que la mise en œuvre d'efforts concertés pour encourager la coopération avec celle-ci peut aider à combler les lacunes. À cet égard, je prie tous les États et le Conseil de faire preuve d'ingéniosité pour soutenir ceux d'entre eux qui

pourraient être les plus vulnérables si Omar Al-Bashir ou d'autres personnes recherchées par la Cour prévoyaient de se rendre sur leur territoire.

14. Je vous remercie, M. le Président, Mesdames et Messieurs, de m'avoir écoutée.
| Bureau du procureur